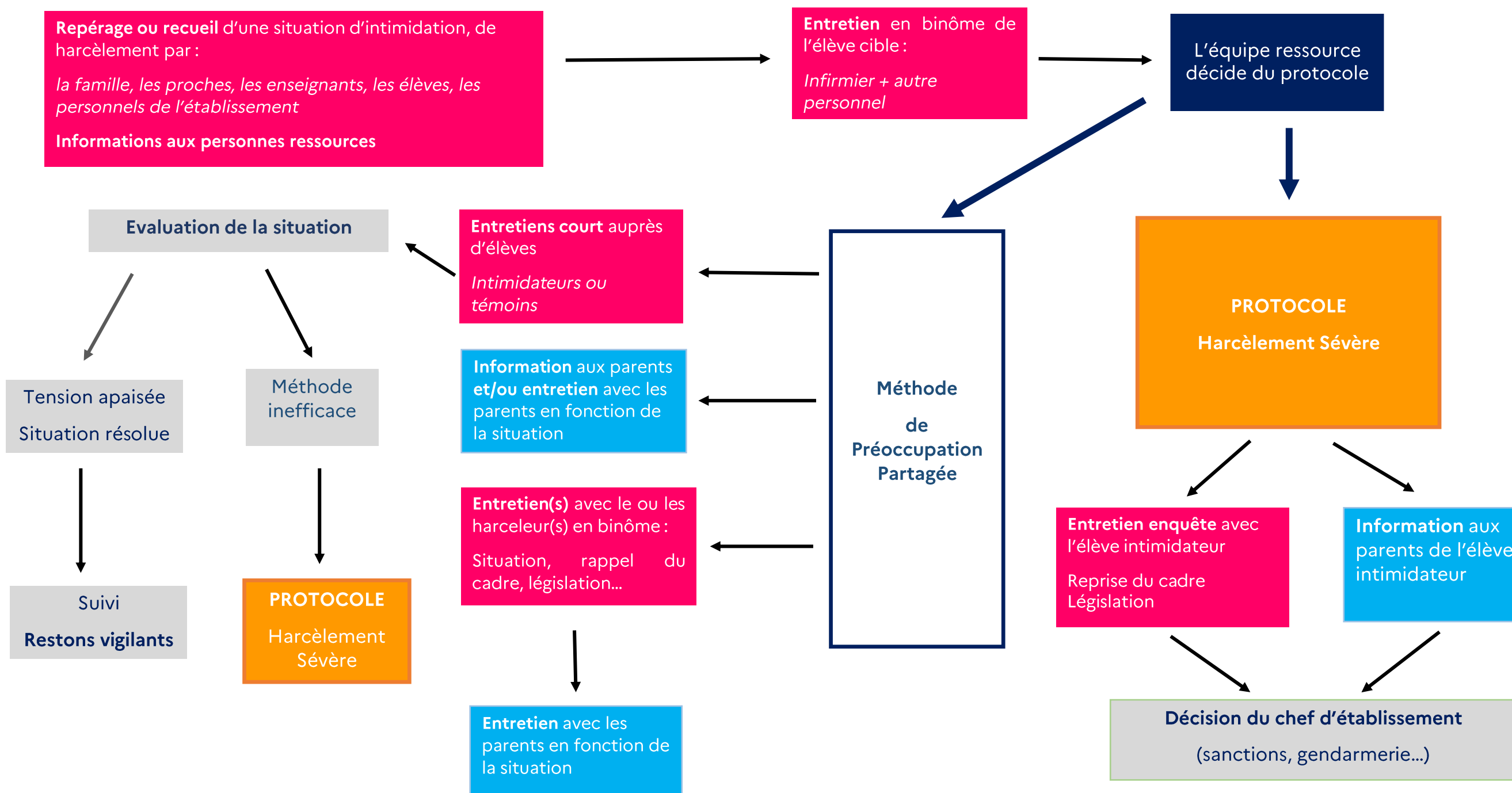


PROTOCOLE D'INTERVENTION

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.



Composition de l'équipe ressource

- M.Bapsolles Johann Infirmier
- Mme Daniel Virginie CPE
- Mme Leblond Solène Professeure documentaliste
- Mme Dubois Marianne Professeure d'EPS
- Mme Touzo Charlène AED
- Mme Le Clec'h Fanny Principale adjointe
- Mme Renard Morgane Principale